

Accueil extra-scolaire :



Tarif de l'accueil extra-scolaire :

0,65 € la demi-heure

Garderie du matin	7h00 - 8h00
Garderie du soir	15h45 – 18h00
Garderie du mercredi	13h45 – 18h00

Si vous avez un retard quelconque, merci de prévenir en téléphonant à l'école au 063 57 74 94 ou à Mme Monia au +32 495 42 91 79.

Repas:

En maternelle	2,90€
En primaire	3,50€

Si votre enfant amène son pique-nique pour manger au réfectoire, le tarif sera de 0,50€ car il est sous surveillance.

Il est également possible que votre enfant mange un repas chaud sans porc.

Lorsque vous réservez, soyez attentif aux menus pour le choix du repas de votre enfant. Les menus vous sont transmis via Konecto. La réservation des repas est réalisée le vendredi pour la semaine suivant.

Si votre enfant fréquente la garderie le mercredi, **il devra obligatoirement manger tartine.**

Collations :

Merci de fournir une collation saine à vos enfants.

Les emballages sont interdits dans l'école.

Les collations doivent être stockées dans des boîtes nominatives

mercredi : collation « fruit » uniquement.



Contact

Directrice : Fanny Clause

Téléphone : 063 57 74 94

Mail : lessources6760@hotmail.com

Les documents:

A chaque rentrée scolaire, plusieurs documents doivent vous être remis. Afin d'éviter l'impression de nombreuses pages, nous vous proposons de consulter les informations importantes via notre site internet : <https://www.lessources.be>

- ✓ Sur la page d'accueil :
 - Informations générales de rentrée 2022-2023. (Version différente pour les maternelles et les primaires)
- ✓ En cliquant sur l'onglet « En pratique »
 - Les frais scolaires
 - Les congés scolaires
 - Les menus
 - Le document « Pour bien vivre ensemble » a été remis à chaque enfant. Merci de le signer
- ✓ En cliquant sur l'onglet « Notre école »
 - Le projet d'établissement
 - Le projet pédagogique
 - Le projet éducatif
 - Le ROI (Règlement d'Ordre Intérieur)



Si vous souhaitez une version papier de l'un ou l'autre document, veuillez nous en informer par mail : lessources6760@hotmail.com

Bonne rentrée !

« Pour bien vivre ensemble ».

Les élèves de primaire ont reçu ce document. Veuillez en prendre connaissance et le signer.

Facturation :

En fin de mois, chaque famille reçoit une facture reprenant le montant à payer pour les repas, l'accueil extra-scolaire, les spectacles, les excursions, les abonnements, la natation, ...). Cette somme doit être payée pour le 20 du mois. Si ce montant n'est pas versé, l'école fera intervenir une société de recouvrement de dettes ou la justice (aux frais des parents) pour récupérer son dû.

Remarque : Les factures seront désormais envoyées par mail.

Nous ne fournissons plus de détails de factures pour les parents séparés.

L'organisation scolaire



- L'école ouvre ses portes à 7h00 et les referme à 18h00.
- Un accueil extra-scolaire est organisé de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h00 lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi, l'accueil a lieu de 11h45 à 18h00.
- Une école des devoirs est organisée 3 fois par semaine (lundi, mardi et jeudi) de 15h45 à 16h45. Tarif identique à celui de la garderie.
- Durant les heures de classe, les locaux sont interdits aux parents, sauf cas exceptionnels.
- Des cours de soutien scolaire sont proposés les mardis et jeudis de 16h à 17h (gérés par Enseignons.be).
- La journée se compose de 4 périodes (50min) de cours le matin, de 8h30 à 12h15, avec récréation de 10h10 à 10h35. Le mercredi, fin des cours à 11h30.
- A 12h15, seuls les élèves retournant à la maison, accompagnés de leurs parents, peuvent rejoindre leur domicile. Ils peuvent revenir à partir de 13h15. Il est interdit pour tout élève mangeant à l'école de la quitter.
- A 15h30, les parents attendent leurs enfants derrière les grilles de la cour. Ceux qui vont à l'accueil extra-scolaire restent dans la cour de récréation, surveillée par l'accueillante.
- Les enfants qui rentrent seuls le temps de midi ou à 15h30 disposent d'une autorisation signée par les parents dans le journal de classe.

Accès à l'école

Deux possibilités s'offrent à vous pour entrer à l'école :

- Rue des Grasses Oies, près de la piscine avec possibilité de stationner sur les parkings prévus autour du rond-point et d'amener ou de reprendre votre enfant en toute sécurité.
- Rue Croix-Le-Maire, 16, accès immédiat vers la cour de récréation sur la gauche à pied. Cet accès n'est disponible que pour les enfants qui viennent à l'école à pied. **Le parking de devant est strictement réservé aux enseignants de l'école. Les parents ne peuvent pas s'y garer.**

Site internet, page Facebook, Classdojo.

Il vous est possible de suivre la vie de l'école de votre enfant en vous rendant sur le site www.lesources.be et sur la page Facebook :

« Les Sources, école fondamentale » .

Nous vous invitons à vous y rendre régulièrement ; vous y découvrirez de nombreuses activités réalisées par les classes maternelles et primaires.

Certains enseignants utilisent l'application « Classdojo ». Ils vous communiqueront les modalités pour vous y connecter.



Pour les primaires, cours d'éducation physique :

- Le cours d'éducation physique est un cours obligatoire. Seul un certificat médical permet à l'enfant de ne pas y participer. Votre enfant a besoin d'une tenue adéquate classique : un short ordinaire noir ou foncé, des pantoufles blanches ou baskets, un tee-shirt clair.
- La natation : les enfants se rendent à la piscine (2€) de la P4 à la P6 toutes les semaines ou presque (en fonction des horaires). Un maillot et un bonnet sont obligatoires.
- Veillez à noter le nom de votre enfant sur chacune de ses affaires.



Journal de classe / Konecto:

Le journal de classe est un moyen de communication entre nous. N'oubliez pas de le consulter chaque jour, ainsi que les documents qui sont remis à vos enfants.

Nous utilisons l'application Konecto pour faciliter la communication entre les enseignants et les parents.

Association de parents:

L'association de parents est très active dans notre école. Les personnes qui désireraient la rejoindre sont invitées à prendre contact avec la directrice.



Les congés:

Rentrée scolaire	Lundi 29 août 2022
Fête de la Communauté française	Mardi 27 septembre 2022
Congé d'automne (Toussaint)	Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022
Commémoration du 11 novembre	Vendredi 11 novembre 2022
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023.
Congé de détente (Carnaval)	Du lundi 20 février au vendredi 3 mars 2023
Lundi de Pâques	Lundi 10 avril 2023
Vacances de printemps	Du lundi 1 ^{er} mai au vendredi 12 mai 2023
Congé de l'Ascension	Jeudi 18 mai 2023
Lundi de Pentecôte	Lundi 29 mai 2023
Les vacances d'été débutent le	Vendredi 7 juillet 2023

Journées pédagogiques :

3 journées seront à prévoir durant l'année scolaire.
Les 2 premières se dérouleront les 10 et 11/10/22.
Une garderie sera organisée pour les élèves qui en auront besoin.
Possibilité de s'inscrire via Konecto quelques jours avant.

Bulletins et réunion de parents

3 bulletins sont remis au cours de l'année scolaire (mi-novembre, mi-mars, fin juin). Une première rencontre avec les parents est prévue fin septembre, afin de faire le point après un mois d'école (sans bulletin). Les enseignants sont également disponibles à la sortie des classes ou sur rendez-vous.

Centre PMS

Le centre PMS attaché à notre école est situé au N° 17 de la rue Croix le Maire. Monsieur Gatelier et Madame Van Molle sont les personnes référentes pour l'école (063/578992).

Le centre est à votre disposition pour tout problème que votre enfant rencontrerait. En cas de besoin, n'hésitez pas à le contacter. Toutes les consultations sont entièrement gratuites.



Agenda

Semaine du 19 septembre	Rencontre parents-enseignants
24 novembre	Remise du premier bulletin – réunion de parents
2 décembre	Visite de saint Nicolas
9 décembre	Vente de sapins de Noël
16 décembre	Corrid'or
22 décembre	Célébration de Noël à l'église de Virton (le matin)
10 février	Boum de carnaval
14 février	Photographe
23 mars	Remise du second bulletin
4 juin	Fancy-fair
26-27-29-30 juin	CEB
7 juillet	Remise du troisième bulletin – réunion de parents

Maladie :

Si votre enfant est malade, aucun enseignant n'est habilité à donner quelque médicament que ce soit, sauf sur avis médical, en indiquant que l'enfant doit être soigné à l'école.

Nous vous demandons donc de ne pas donner de sirop ou de médicament aux enseignants.

Par mesure de sécurité, les enfants malades ne resteront pas dans les couloirs durant les récréations car ils seront sans surveillance.

Lorsqu'un enfant n'est pas en état de venir à l'école, merci de le garder à la maison.